N° 152 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Samedi 1er Juin 1907

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION : ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Trichon). TOURCOING, rue Verte, 33

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES. . . . 0 fr. [illegible] FAITS DIVERS. . . 0 fr. [illegible] LOCALES . . . . 1 fr. [illegible]

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE À ROUBAIX : N° 051 | À TOURCOING : N° 167 À LILLE : N° 87

LA SURENCHÈRE

La surenchère est le mal des démocraties. On flatte le peuple souverain, comme on courtisa les rois et les empereurs. Et c'est à qui s'ingéniera à lui faire des promesses plus ou moins réalisables, à proposer des mesures qui, même aux dépens de l'intérêt public, paraissent susceptibles de rallier à leurs auteurs les suffrages des électeurs.

Au moins devrait-on renoncer à la surenchère lorsqu'il s'agit de la défense nationale. C'est l'intérêt vital de la patrie qui est ici en cause, et il semble que nous devrions être tous unis. Il n'en est rien, hélas !

Certes, tout le monde reconnait que les charges militaires sont lourdes pour nos concitoyens ; et les républicains se sont efforcés de les alléger, dans la mesure compatible avec la sécurité du pays. Au lieu du service de sept ans qui existait sous l'Empire, et du service de cinq ans institué par l'Assemblée Nationale, ils ont successivement réduit à trois ans, puis à deux la durée de présence des soldats sous les drapeaux.

Mais cela ne suffit pas aux surenchérisseurs. Supprimons les treize jours et les vingt-huit jours, disent les uns. Ramenons le service à un an, proposent les autres. Et les socialistes vont plus loin encore en demandant l'abolition des armées permanentes et leur remplacement par des milices nationales, soumises seulement à quelques vagues et rudimentaires exercices au village.

La même question s'est posée mardi à la Chambre, à propos du renvoi anticipé de la classe 1903.

On avait déjà réclamé ce renvoi il y a quelques mois. Mais c'était au lendemain de l'assassinat du docteur Mauchamp au Maroc. La situation extérieure était inquiétante. Et il se trouva seulement un groupe de socialistes et de cléricaux pour passer outre aux graves objections du ministre de la guerre et de la commission de l'armée.

Les partisans du renvoi sont revenus mardi à la charge. Et la surenchère s'est donnée libre cours. Le ministre de la guerre et la commission s'étaient mis d'accord sur la date du 17 juillet. Quelqu'un proposa le 12, un autre le 29 juin. Un royaliste, M. Laurent-Bougère, de Maine-et-Loire, réclama le 14 juin, sous prétexte que c'était l'anniversaire de Marengo et de Sidi-Ferruch. Et l'on a bataillé passionnément à propos de ces diverses dates. Pour un peu, on aurait renversé le gouvernement afin d'avancer le renvoi de quelques jours.

Appartient-il vraiment à la Chambre d'entrer dans des détails aussi restreints, et n'est-ce point la tâche du gouvernement de les régler sous son entière responsabilité ? Les députés ne voudr[aient-]ils pas bientôt s'occuper des congés et permissions accordées aux soldats, et n'emploieraient-ils pas mieux leur temps à discuter les réformes importantes attendues par le pays ?

Dans des questions de cette gravité, dont la solution intéresse la sécurité nationale, ne doit-on pas s'en rapporter au gouvernement, seul renseigné sur ce qui peut être fait sans compromettre notre force militaire ?

M. Tergnier, au nom du groupe de la « Défense Paysanne » a invoqué des intérêts respectables et auxquels tout le monde est profondément attaché. Le gouvernement a certainement, autant que quiconque, le souci de donner satisfaction à ces intérêts. Est-ce que des hommes comme M. Clémenceau et comme le général Picquart n'obéissent pas à des mobiles supérieurs lorsqu'ils s'opposent à l'adoption d'une proposition qu'ils considèrent comme de nature à affaiblir et à désorganiser l'armée ? Est-ce que le ministre des Finances, M. Caillaux, n'aurait pas été heureux de bénéficier de l'économie qui serait résultée de la mesure réclamée ?

Mais la défense nationale mérite aussi quelque considération. Et lorsque le ministre de la guerre, le gouvernement tout entier, la commission de l'armée, à l'unanimité moins deux voix, et son président, M. Berteaux, ancien ministre de la guerre, sont d'accord, n'a-t-on pas le devoir de s'incliner devant leur opinion ?

« La commission de l'armée, a dit M. Berteaux, repousse toutes les dates émanant de l'initiative parlementaire. Il y a un intérêt supérieur engagé. C'est un intérêt de défense nationale. En pareille matière, le gouvernement seul peut dire s'il ne porte pas atteinte à cet intérêt. Nous vous demandons de repousser tout amendement s'inspirant d'autres considérations. »

Et M. Clémenceau a précisé : « Nous avons posé la question de confiance sur le renvoi le 29 juin, parce qu'il y avait là un intérêt de défense nationale. »

Que répondre à de telles observations sinon que les soldats à libérer seront demain des électeurs et qu'il faut se concilier leurs suffrages.

N'est-il pas plus courageux de se mettre au-dessus de cette peu noble considération et de laisser aux partis de démagogie et de réaction le bénéfice de ces procédés de surenchère ?

La démocratie, de plus en plus éclairée, finira bien par comprendre qu'il est trop facile de toujours la flatter et de sacrifier l'intérêt général à l'intérêt électoral. Ayons confiance en sa clairvoyance et en ses sentiments généreux.

Les cléricaux ont continué, cette fois encore, à s'associer aux socialistes et à ceux de nos amis qui ont voté contre le gouvernement. De la part de gens qui s'étaient institués les seuls défenseurs de l'armée, et qui prétendent monopoliser le patriotisme, cette attitude est édifiante et caractéristique. Ces professionnels du patriotisme montrent qu'ils sont avant tout et surtout des partisans de l'intérêt électoral et des professionnels de la surenchère.

Georges ROBERT.

La Politique

La réaction nous menace de se constituer en Bloc !

Elle prétend que sous cette forme elle aura aisément raison du parti républicain, et qu'elle verra accourir auprès d'elle des milliers et des milliers de Français, qui n'attendent que cet heureux événement pour opérer une soudaine conversion à droite.

Il paraît — ce sont ses organes qualifiés qui l'assurent — qu'elle vivait depuis longtemps dans un état d'anarchie qui causa tous ses malheurs.

Elle manquait d'unité. Aussi veut-elle réparer désormais ce fâcheux inconvénient, en constituant une masse compacte, dont le seul aspect fera trembler la République.

Ce n'est pas la première fois que nos adversaires nous annoncent cette périlleuse concentration, mais nous savons que dans les élections ils ne manquent jamais de marcher comme un seul homme, ce qui permet de se demander à quoi bon faire autant de bruit pour une nouveauté si peu jeune ?

Toujours et partout, dans les combats livrés pour ou contre l'idée républicaine et démocratique, il nous a fallu faire face au bloc réactionnaire.

Les bannières pouvaient être différentes, la nuance pouvait être plus ou moins pâle, mais une semblable pensée animait cette foule et la faisait agir dans un but unique.

Qu'y aura-t-il donc de changé ?

Beaucoup ! nous disent les journaux nationalistes et cléricaux.

Auparavant, les chefs étaient pleins de bonne volonté, mais il faut autre chose que de la bonne volonté pour diriger une armée.

... bon Piou, l'excellent Coppée, le brillant Jules Lemaître et le grave M. de Marcère possédaient de rares et brillantes qualités, mais ces qualités-là n'étaient pas exactement celles qui convenaient.

Par bonheur, le chef est arrivé !

Le ciel qui suscita Jeanne d'Arc à l'heure où tout paraissait perdu, a mis en cet homme providentiel une force immense.

Il soulèvera un monde et chassera les républicains de la République, ce qui est encore ce qu'on a découvert de mieux pour la républicaniser.

Cet homme-là, c'est M. Déroulède !

Hélas ! sans vouloir diminuer les mérites de ce dernier, rappelons seulement que ses diverses tentatives pour renverser l'ordre légal n'ont pas été des plus heureuses, et que, notamment, l'armée française a semblé plus ahurie qu'enthousiasmée, le jour où il a essayé de conduire à l'Elysée le régiment qui passait !

Ce précédent n'est-il pas de nature à inspirer des doutes sur le résultat du nouvel effort de M. Déroulède ?

Henry JAGOT.

SOCIALISME & PATRIOTISME

Le leader socialiste allemand Bernstein, chef du groupe revisionniste, consacre dans la *Revue Socialiste* une étude au patriotisme et au militarisme.

L'idée nationale, dit-il, devient une conception sociologique et, dans ce cas, le socialisme peut et doit être national. Le cosmopolitisme, où manqueraient les droits et les devoirs nationaux, ne serait plus qu'un vague parasitisme. Même quand nous chantons que notre patrie est là où nous nous trouvons bien, nous reconnaissons une patrie, et le vieil adage « Pas de droits sans devoirs » nous apprend que nous avons aussi des devoirs envers elle, et le premier de ces devoirs est de défendre son indépendance et son intégrité.

Quant à l'antimilitarisme, M. Bernstein estime que cette propagande est de nature à augmenter le danger qu'elle veut combattre. Si l'on entend par militarisme une armée de caste, le socialisme l'a toujours combattue.

Mais s'il s'agit de l'éducation d'un peuple pour lui apprendre à se défendre, ce qui ne comporte pas seulement la capacité de chasser l'ennemi du pays, mais aussi de l'empêcher d'y entrer, ce sont là choses que non seulement nous ne contestons pas, mais que nous prônons.

On voit que toutes les fractions du parti socialiste allemand sont unanimes à blâmer les odieuses et stupides excitations hervéistes.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'APPRENTI AMÉRICAIN

OUVRIERS QUALIFIÉS — LEUR RARETÉ — ÉCOLES PROFESSIONNELLES ET APPRENTISSAGE — UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE — LES ÉTUDIANTS-APPRENTIS DE CINCINNATI

Les ouvriers, avec le développement du machinisme, se diviseront de plus en plus en ouvriers qualifiés et en simples manœuvres et cependant, dans les usines, on a grand besoin d'ouvriers adroits et intelligents. Sans doute, le fonctionnement des machines tend à devenir automatique, mais si leur manœuvre se simplifie, leur construction, leur entretien deviennent de plus en plus compliqués.

Pour diriger un personnel de moins en moins au courant du métier, il faut des chefs d'atelier habiles, d'autant plus difficiles à trouver qu'il est rare de pouvoir les choisir dans le personnel ordinaire. Les Américains, essentiellement pratiques, ont cherché à vaincre cette difficulté. Ils sont arrivés à reconnaître que pour y remédier il fallait, soit multiplier les écoles professionnelles, soit modifier complètement l'apprentissage.

Un bon contremaître doit avoir, outre l'habileté manuelle, une certaine dose de connaissances générales, aussi les industriels du Nouveau-Monde s'efforcent-ils de faire suivre à leurs apprentis certains cours, soit qu'ils les organisent eux-mêmes, soit qu'ils s'entendent à cet effet avec les écoles existantes. Ces cours ont lieu la journée ou le soir ; dans ce dernier cas, l'apprenti voit la durée de sa journée diminuée, sans avoir pour cela à subir aucune retenue sur son salaire.

La grosse difficulté pour le patron américain c'est de garder le « boy » qui a commencé son apprentissage, car, en Amérique, patrons et ouvriers ont à égal degré la fièvre du gain, la fièvre des dollars ! « Pour que l'apprentissage soit efficace, n'a pas hésité à dire un manufacturier américain, il faut donner aux apprentis un bon salaire, leur offrir des conditions de travail confortables ou au moins décentes, s'efforcer de réduire la durée de l'apprentissage, donner enfin à l'apprenti à la fin de sa période d'étude, un certificat et une gratification convenable ».

Les maisons de construction de machines-outils ont développé d'une façon toute particulière les contrats d'apprentissage, le nombre de leurs apprentis représente en effet de 12 à 18 % de leur personnel. Des situations très lucratives leur sont réservées, certaines d'entre elles recrutent exclusivement leurs chefs d'ateliers parmi leurs anciens apprentis.

Une expérience que nous ne saurions passer sous silence est celle que vient de tenter l'Université de Cincinnati. En Amérique, en effet, les Universités ne se renferment pas dans les études purement spéculatives, elles s'efforcent de participer à la création de la richesse nationale. Ici, il ne s'agit plus de former des contremaîtres, mais des ingénieurs. Dans le but d'associer la théorie et la pratique, certains élèves de l'Université travaillent alternativement, une semaine spéculativement, et une semaine dans les usines de la ville où ils se livrent aux mêmes travaux que les apprentis ordinaires. Trente des plus importantes maisons de Cincinnati ont consenti à coopérer à cette expérience. Afin de ne pas troubler leur marche, les étudiants sont répartis par groupes de deux, l'un étant à l'usine pendant que l'autre est à l'Université. Les élèves qui veulent suivre cet enseignement doivent posséder les connaissances générales exigées pour l'admission aux meilleures écoles d'ingénieurs, ce sont généralement des jeunes gens qui désirent recevoir un enseignement théorique et pratique, tout en gagnant quelque argent, grâce à leur paie d'apprentis. Pour les maintenir en haleine, on leur indique certains travaux à faire pendant la semaine qu'ils passent à l'usine, et on leur fait subir un petit examen le lundi quand ils rentrent à l'Université. Vivant au contact des ouvriers, ils étudient sur le vif les rapports du Capital et du Travail, ils peuvent apprécier l'influence des syndicats sur le problème de la production. La durée de leurs études est de six années, pendant les dernières un cours spécial attire leur attention sur l'histoire des relations du Capital et de la Main-d'œuvre, sur les lois qui régissent le développement économique et industriel. Les salaires des étudiants sont au début de 22 francs par semaine, ils atteignent rapidement 30 francs, somme qu'on peut considérer comme leur salaire moyen. A la fin de leur période de scolarité, ils reçoivent, s'ils subissent avec succès les examens de fin d'études, une gratification de cinq cents francs. Nous avons emprunté à l'excellente revue « La Métallurgie », les indications que nous venons de donner, la dernière, surtout, ne manque pas d'originalité !

BERTAL.

JAPON ET AMÉRIQUE

L'association japonaise de San-Francisco déclare que les autorités sont hors d'état d'assurer la protection des Japonais

San-Francisco, 31 mai.

L'Association japonaise a publié une note déclarant que les Japonais sont convaincus que les autorités sont dans l'impossibilité d'assurer leur protection, tout en regrettant la nécessité qui les oblige à réclamer la protection spéciale de la police ; ils estiment plus simple de le faire maintenant, sans attendre que des actes de violence plus sérieux aient provoqué une situation plus délicate encore.

Dix attaques contre les maisons japonaises

New-York, 31 mai.

On annonce de San-Francisco que le consul japonais a constaté dix attaques contre des maisons de commerce japonaises, depuis le 20 mai. Le consul déclare que le gouvernement japonais réclamera des indemnités.

Un comité de vigilance

Londres, 31 mai.

Une dépêche du « Globe » dit que la situation à San-Francisco est devenue tellement anormale, que, dans le but d'éviter de nouvelles attaques contre les Japonais, un comité de vigilance s'est formé parmi les meilleurs des habitants.

INFORMATIONS DIVERSES

La perte du « Chanzy »

Paris, 31 mai. — L'amiral Boisse a télégraphié au ministère que, sous l'effet de la mer, les déchirures du *Chanzy* se sont agrandies. Les cloisons étanches ont cédé peu à peu et le bâtiment a coulé par l'arrière au cours de la dernière nuit. Le personnel est indemne et a été réparti sur les autres bâtiments présents ; une grande partie du matériel est sauvée.

Un trappiste tombe d'une hauteur de 300 mètres

Albertville, 31 mai. — M. Pattuel, quarante-cinq ans, en religion « Père Gérard », sous-directeur du monastère des trappistes de Tamié, quittait le couvent qui s'élève à près de mille mètres d'altitude au milieu de la merveilleuse vallée du même nom, pour se mettre à la recherche de moutons qui avaient gagné la montagne. Le soir, le sous-directeur ne rentrait pas au couvent, et l'on ne douta pas qu'il eût été victime d'un accident. Tout le couvent partit à la recherche, mais chacun rentra sans avoir trouvé trace du père Gérard. Hier enfin, on retrouva son corps dans les gorges du Haut-du-Four, au fond d'un ravin où le malheureux était venu s'abîmer après une chute que l'on évalue à plus de trois cents mètres. Au-dessus, on trouva les moutons attachés ensemble, ce qui permet de supposer qu'après les avoir retrouvés le père Gérard les ramenait au couvent, lorsque le troupeau, en tirant brusquement sur la corde qu'il tenait, lui fit faire le mouvement qui le précipita dans le vide.

Les fantaisies de la foudre

Grenoble, 31 mai. — Un terrible accident s'est produit dans la commune d'Attignat-Oncin, située dans le canton des Echelles. Au cours d'un violent orage, la foudre est tombée sur la maison habitée par M. Berthaudin, propriétaire. Le fluide électrique, pénétrant par la cheminée, a tué un bébé que Mme Berthaudin tenait dans ses bras. La mère a été assez grièvement blessée.

Une jeune fille corse tue son séducteur

Bastia, 31 mai. — Une jeune fille de vingt ans, Mathilde Césari, fille d'un gendarme en retraite, a tiré, hier, deux coups de revolver sur son séducteur, Jean Acquatella, âgé de trente-six ans. Ce dernier, atteint dans le dos par les deux projectiles, n'a pas tardé à expirer. Mathilde Césari, arrêtée aussitôt, n'a manifesté aucun regret de son acte.

Une sentinelle attaquée pendant la nuit

Toulon, 31 mai. — Ce soir, vers neuf heures, la sentinelle de faction aux baraques de l'arsenal de terre, a tiré deux coups de fusil sur un individu qui s'était approché d'elle, après les trois sommations. Les hommes du poste sont accourus. On a organisé une battue sur les glacis, mais on n'a rien trouvé. En prévision d'un nouvel attentat, on a doublé la sentinelle et on a échelonné non loin des baraquements les hommes du poste. Les baraquements de l'arsenal de terre contiennent une très grande quantité de munitions et de matières explosibles.

Bagarres à Rome

Rome, 31 mai. — A l'occasion de l'arrivée à Rome d'une cinquantaine d'enfants des ouvriers des aciéries de Terni, frappés du lock-out patronal, des bagarres se sont produites entre la troupe et les manifestants qui étaient venus chercher les enfants à la gare. Le député républicain Chiesa fut frappé d'un léger coup de baïonnette à l'abdomen. Un ouvrier est mourant.

Un prêtre sur la scène

Rome, 31 mai. — Voici ce qui ne s'est jamais vu en France. Sur la scène d'un grand théâtre, un prêtre, un vrai prêtre en soutane, flanqué de deux chanteuses aussi remarquables par leur voix que par leur grâce, est venu jusqu'à la rampe recevoir les applaudissements de plusieurs milliers de spectateurs. Ces applaudissements s'adressaient à don Fino, prêtre piémontais, dont on exécutait cet après-midi, au théâtre Adriano, une fort belle partition musicale. La salle était bondée de dames en riches toilettes, d'ecclésiastiques et de prélats. Cette nouvelle composition musicale, « Battista », est un oratorio wagnérien pour l'orchestration, mais très riche en mélodie et en cela mieux au goût italien. Pie X avait naturellement autorisé ces représentations en manifestant le regret de ne pouvoir y assister. Certainement, à Paris, les dames du noble faubourg auraient crié au scandale en voyant un prêtre, entraîné par deux jolies femmes en costume léger, venir recevoir les bravos et vivats !

Lire plus loin :

— *La question du renvoi de la classe 1904 devant la Chambre.*

— *La réglementation des jeux au Sénat.*

— *La fraude sur les farines à La Madeleine-lez-Lille.*

— *Le double crime de Croix : Une arrestation à Bruxelles.*

— *Un ouvrier blessé dans une explosion de dynamite à Dunkerque.*

— *Un ouvrier qui a les jambes broyées sous une porte d'écluse à Arques.*

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES PORTS

CONTRE LE PROJET THOMSON

Les inscrits maritimes ont déposé leurs « rôles » — A Marseille, tous les équipages sont descendus à terre. Le mouvement dans les autres ports. — A Dunkerque. — On ne signale pas encore d'incident grave.

Ainsi que nous le faisions prévoir hier, la grève générale des Inscrits maritimes a éclaté, ce matin, dans tous les ports. Le mot d'ordre du comité de Marseille a été généralement suivi.

La déclaration du Comité

Marseille, 31 mai.

Dans le texte de la déclaration qu'il a remis au préfet des Bouches-du-Rhône, au nom du comité des gens de mer, M. Lapeyre, secrétaire de l'association des capitaines, s'exprime ainsi au sujet du projet Thomson :

Le ministre a déposé un projet de loi. Il nous demande de verser le double de nos retenues. Il nous les rendra à soixante-dix ans, c'est-à-dire lorsque nous serons morts. Il a oublié les veuves, les vieillards et les orphelins de plusieurs catégories.

Nous ne voulons pas de ce projet. Il répondra qu'il n'y a pas d'argent ; dites-lui de boucher les trous de son tonneau des Danaïdes : il en trouvera, et nous nous rembarquerons aussitôt sur la mer, qui ne nourrit plus son homme.

La grève englobe les officiers et les équipages. Elle s'étend jusqu'à présent aux capitaines au long cours, aux officiers mécaniciens, aux bateliers, aux patrons lamaneurs et aux maîtres d'hôtel et garçons navigateurs.

Ces derniers ont voté un ordre du jour par lequel ils reconnaissent que le projet Thomson sur l'augmentation des pensions de retraite constitue pour eux de réelles améliorations, mais que, fidèles aux engagements pris au 14e Congrès, ils sont prêts à se conformer à toutes les décisions du comité national de défense des gens de mer.

Par contre, les ouvriers des docks et les charretiers du port ont refusé, ce matin, de se joindre au mouvement.

LES CAUSES DE LA GRÈVE

La grève qui commence dans certains ports est une conséquence des décisions prises par le 14e congrès de la fédération nationale des syndicats maritimes, qui s'est tenu dans les premiers jours de novembre au siège de la confédération générale du travail à Paris. Les délégués des gens de mer avaient eu, au sujet des moyens à employer pour faire aboutir leurs revendications, une discussion longue et mouvementée, résumée dans l'ordre du jour suivant :

Le 14e congrès national, après avoir voté la grève générale par 95 syndicats et prud'hommes contre 16, discute sur les moyens à employer pour l'organisation et la déclaration de la grève.

Il décide d'organiser un comité national de défense des gens de mer chargé de faire connaître au moment propice à toutes les organisations maritimes la date de la grève si les pouvoirs publics ne votent pas dans un très bref délai le projet de loi sur l'augmentation des pensions d'invalidité, conformément au projet élaboré par ledit congrès.

Dans ce congrès les revendications des inscrits maritimes avaient été établies d'une façon précise. Ces revendications, qui furent exposées à M. Thomson, ministre de la Marine, au cours d'une entrevue accordée aux délégués le 3 novembre, portent principalement sur l'augmentation des pensions de demi-solde et sur la réglementation des effectifs à bord.

Le projet du Ministre de la Marine

Sous le régime actuel, les inscrits touchent une retraite dont le minimum est de 204 fr., et pour les capitaines au long cours, de 780 francs.

Le projet du ministre porte ces pensions à 360 francs pour les inscrits, et à 1000 fr. pour les capitaines au long cours. Ces chiffres constituent pour les marins une augmentation de 80 %, tandis que la majoration des capitaines n'est que de 22 %, soit le quart environ.

C'est contre cette différence de traitement que la grève projetée vient protester.

Les prétentions des capitaines au long cours sont assez justifiées et peut-être, avec un peu de bonne volonté, serait-il possible au ministre de la Marine de leur donner satisfaction.

En fixant, par exemple, le minimum de la pension à 1.200 francs pour les capitaines ayant cinquante ans d'âge, avec majorations à 1500 et 1800 francs lorsqu'ils atteignent soixante et soixante-dix ans, il y aurait peut-être moyen d'arriver à une entente.

La répercussion financière de ces majorations ne serait pas considérable.

Sur 3000 capitaines au long cours, en effet, 1000 seulement naviguent, 1170 exactement, ce qui prouve, en passant, que le nombre de brevets délivrés par l'autorité est trop grand. Surtout si l'on considère que 741 seulement naviguent au long cours et que 429 prennent, dans la navigation au cabotage, la place de maîtres au cabotage. Dans ces conditions, les retraites de ces 1170 capitaines au long cours, réparties sur vingt-cinq ans, donnent environ 46 retraités par an.

En supposant que l'augmentation moyenne soit de 700 francs, la dépense totale serait de 32.200 francs.

Ce chiffre est insignifiant en comparaison de l'augmentation totale occasionnée par le projet du ministre de la Marine, augmentation qui atteindra 11 millions par an lorsqu'elle aura son plein effet. Il faut espérer qu'un accord interviendra avant que la grève soit déclarée. Il serait regrettable que les capitaines au long cours prissent une mesure aussi grave que celle d'une grève générale de la navigation maritime, avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Les renseignements que nous donnons sur ce sujet prouvent que l'entente est possible, si d'autres considérations que l'intérêt professionnel ne viennent s'y opposer.

La réunion de Marseille

Marseille, 31 mai.

C'est à la suite d'une réunion tenue à la Bourse du Travail par le Comité National de défense des gens de mer, que la grève générale des marins du commerce a été proclamée.

Après lecture de la déclaration dont nous parlons plus haut, M. Lapeyre fit connaître à l'assemblée les décisions suivantes prises par le comité exécutif :

Tous les marins s'engagent à reprendre le travail lorsque chacun aura été réintégré dans son poste ; les équipages et officiers débarqueront tous à la fois. Les remorqueurs et les yachts devront désarmer ; en cas d'incendie, le comité fournira les équipes nécessaires pour combattre le feu.

Ces décisions sont longuement applaudies.

M. Le Boulanger explique alors que le comité de défense avait décidé que la grève commencerait ce matin vendredi à huit heures.

En conséquence l'assemblée générale a voté l'ordre du jour suivant :

Le comité national de défense des gens de mer de Marseille, centralisateur et exécutif de tous les comités de France comprenant Dunkerque, Rouen, Le Havre, Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux, Cette, Alger, ayant reçu par [illegible] la volonté ferme de lancer le mouvement, déclare la grève générale des inscrits maritimes et de tous les navigateurs.

Les inscrits maritimes et non-inscrits de tous grades et de toutes spécialités, réunis à la Bourse du travail, le 31 mai 1907, au nombre de [illegible] environ, confirment cette décision et approuvent la conduite de leur comité ; estiment qu'après les nombreuses prières et suppliques faites aux pouvoirs publics depuis quatre années consécutives, ils ne peuvent admettre le dépôt du projet Thomson qui, imposant de nouvelles charges, ne donne aucun avantage et est un défi — à l'encontre de leur sagesse reconnue et qui dans les événements futurs ne fera jamais défaut.

Les inscrits maritimes et non-inscrits déclarent se rembarquer au premier signal si le gouvernement leur donne satisfaction.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité aux cris de : « Vive la grève ! »

Avant de lever la séance, le secrétaire prononce les paroles suivantes :

« Travailleurs de la mer, vendredi matin à huit heures, silencieux et sans un mot, descendez tous à terre. »

Les services postaux

Paris, 31 mai.

L'ordre du jour qui précède a été déposé dans la soirée à la préfecture, à la mairie et à la présidence du conseil général, et transmis par les soins du préfet au ministre de la Marine. Celui-ci a aussitôt donné l'ordre à Toulon d'armer le *Nive*, le *Shamrock*, le *Mytho* et le *Vinh-Long* pour assurer sans solution de continuité les services postaux avec l'Algérie et la Corse.

Entrevues antérieures avec le ministre de la marine

Paris, 31 mai.

Avant de donner le signal de la cessation du travail, les membres du comité de défense des gens de mer se réunirent ces jours derniers à Paris, et tinrent plusieurs séances secrètes. Ils ont été reçus à deux reprises par le ministre de la marine.

M. Thomson leur a expliqué les raisons qui ont conduit le gouvernement à rédiger un projet de loi qui, tout en donnant aux intéressés de très larges avantages, ne répond pas cependant d'une façon intégrale aux revendications formulées. Il y a lieu de tenir compte, en effet, de la situation de l'armement, qui mérite d'être ménagé, et des charges budgétaires. Ces charges doivent être envisagées non seulement en elles-mêmes, mais aussi au point de vue des répercussions qui en résultent indirectement.

Vis-à-vis des inscrits maritimes eux-mêmes, les pensions d'ancienneté à cinquante ans et au bout de trois cents mois de navigation doivent être proportionnées à celles qui sont accordées sur la caisse de prévoyance aux marins victimes d'un risque de la navigation et désormais hors d'état de se livrer à un travail quelconque. Les dispositions adoptées pourront avoir également une répercussion sur le taux des retraites obligatoires de vieillesse et d'invalidité, formellement promises par la République, et dont le gouvernement actuel est fermement résolu à assurer le bénéfice au monde du travail.

A cela, les inscrits ont répondu que le Trésor public restait débiteur de sommes considérables au regard de la caisse des invalides et que les subventions annuellement prévues au budget n'étaient que la compensation insuffisante des prélèvements faits à diverses époques. Cette caisse des invalides, d'après eux, s'est vidée parce que les gouvernements de toutes les époques y ont puisé à pleines mains.

Sous prétexte d'emprunts, ils auraient enlevé dans cette caisse, depuis son établissement, qui date de Colbert, 242 millions ; [illegible] 1740, sous Louis XV, 4 millions ; [illegible] sous la Convention, 46 millions ; de [illegible]